



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION

Mai 2023

DOSEPP

Division
de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé
et de la prospective
Service Statistique Académique

Auteur : Emmanuel Contesse
dosepp4.ssa@ac-dijon.fr

L'insertion des lycéens professionnels de l'académie de Dijon, 24 mois après leur sortie de formation

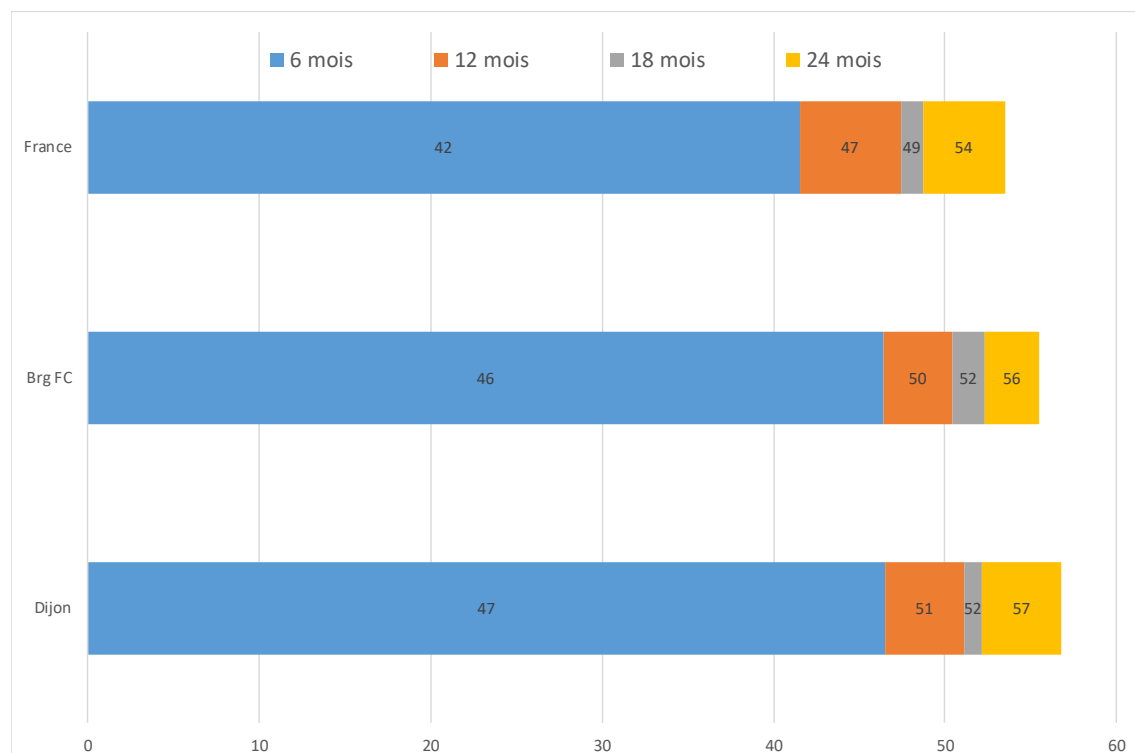
Cette étude présente les indicateurs relatifs à l'insertion des lycéens professionnels de l'académie de Dijon obtenus via le dispositif INSERJEUNES (cf encadré en fin de publication). Pour des raisons de volumétrie, elle regroupe deux générations d'élèves : ceux sortant d'études en juillet 2018 et en juillet 2019. Leur insertion est mesurée 6 mois après leur sortie (en janvier 2019 pour les sortants de juillet 2018 et en janvier 2020 pour les sortants de juillet 2019), un an après (en juillet 2019 et 2020), 18 mois après (en janvier 2020 et 2021) et 2 ans après (en juillet 2020 et 2021). Les élèves qui ont continué leurs études ne sont pas pris en compte.

À noter que les élèves sortants de juillet 2018 et juillet 2019 appartiennent à deux promotions qui ont pu être impactées par les différents confinements dus à la pandémie, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, la coiffure, etc. qui ont connu plusieurs périodes de fermetures.

- Une bonne insertion des lycéens professionnels dans l'académie de Dijon

Dans l'académie de Dijon, 47 % des lycéens sortants de formation professionnelle de 2018 et 2019 sont en emploi 6 mois après. Un an après leur sortie, ils sont 51 % à être en emploi, 18 mois après leur sortie ils sont 52 % et enfin, 2 ans après leur sortie, ils sont 57 % à être en emploi. Ces proportions sont légèrement plus élevées qu'en région académique et plus importante que pour la France. Cet avantage est dû à l'insertion à 6 mois qui est meilleure dans l'académie de Dijon. Ensuite, la croissance du taux d'emploi est meilleure en France entre 6 et 12 mois. Pour les évolutions entre 12 et 18 mois et entre 18 et 24 mois, elles sont du même ordre selon la zone. On note toutefois une augmentation plus forte entre 18 et 24 mois (de l'ordre de 4 ou 5 points) qu'entre 12 et 18 mois (de l'ordre de 1 ou 2 points hormis en CAP).

Taux d'emploi 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie de formation en 2018 et 2019



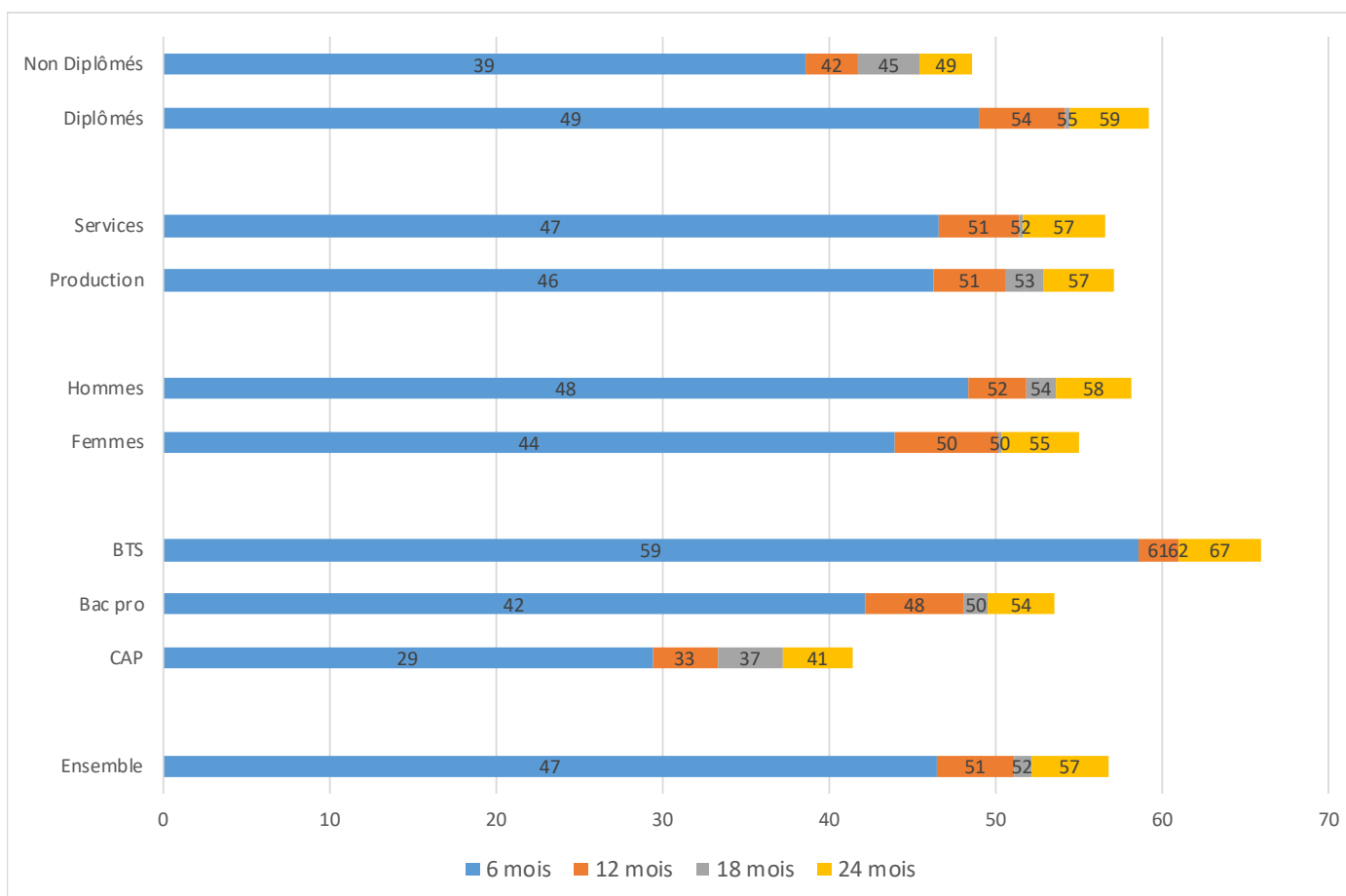
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : En France, 42 % des lycéens sortants en 2018 et 2019 d'une formation professionnelle sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire, à 12 mois ils sont 47 % à être en emploi, à 18 mois ils sont 49 % à être en emploi et 54 % à 24 mois

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017/2018 et 2018/2019

Sans surprise, les lycéens diplômés s'insèrent mieux que les non diplômés (plus 10 points), toutefois la progression du taux d'emploi est la même à chaque étape. Que ce soit pour les services et la production, le taux d'insertion et sa croissance sont équivalents entre les 2 domaines. On note que l'insertion est meilleure pour les hommes que pour les femmes, ceci peut être dû aux secteurs d'activité des emplois concernés qui diffèrent d'un genre à l'autre. L'augmentation dans le temps est équivalente pour les 2 cas.

Taux d'emploi 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie de formation en 2018 et 2019 pour l'académie de Dijon



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois et l'effectif de sortants.

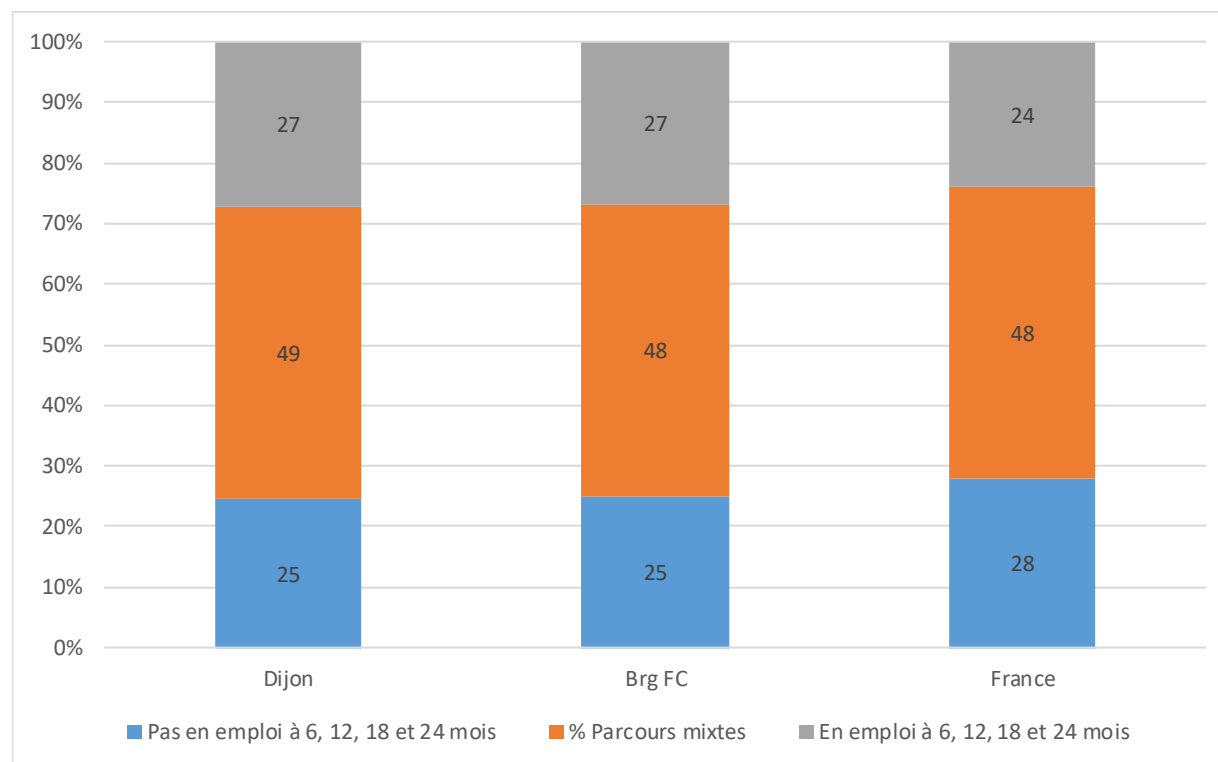
Lecture : En BTS, 59 % des lycéens sortants en 2018 et 2019 d'une formation professionnelle sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire, à 12 mois ils sont 61 % à être en emploi, à 18 mois ils sont 62 % à être en emploi et 67 % à 24 mois

Champ : Académie de Dijon. Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017/2018 et 2018/2019

• Parcours

Si l'on étudie les parcours des lycéens sortant de formation professionnelle à chaque palier de leur parcours (6 mois après la sortie, 12 mois, 18 mois, 24 mois), on remarque qu'un quart ne sont jamais en emploi aux 4 moments étudiés pendant 2 ans et qu'un quart sont en emploi aux 4 moments étudiés depuis 2 ans. La moitié restante est en parcours mixte, c'est-à-dire qu'elle est en emploi à certaines dates et sans emploi à d'autres. Ces proportions sont similaires dans l'académie de Dijon et dans la région académique. Pour la France, la part de lycéens qui n'est pas en emploi aux 4 dates est légèrement plus importante (+3 points).

Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des 24 mois après leur sortie d'études en 2018 et 2019



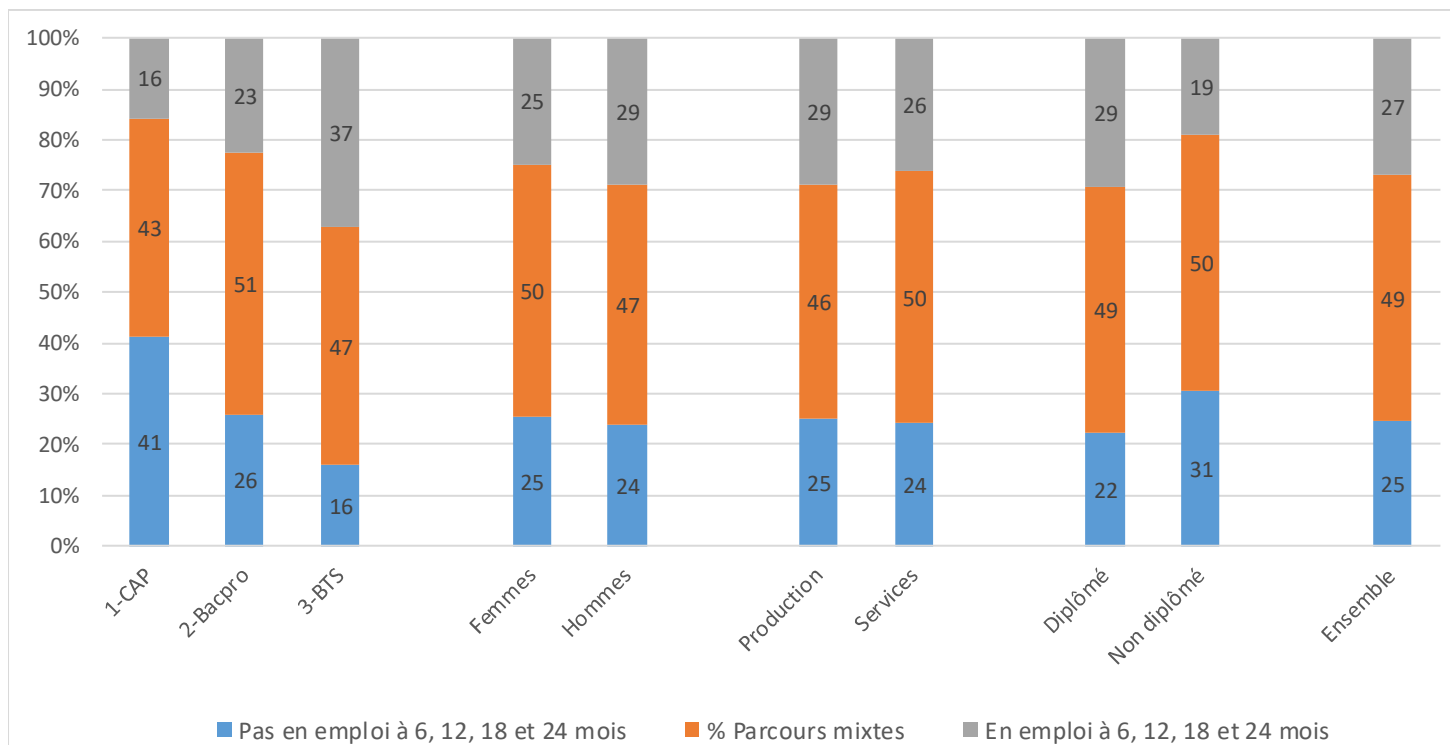
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6, 12, 18 et 24 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : Dans l'académie de Dijon, 25 % des sortants ne sont pas en emploi 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie, 27 % le sont aux 4 échéances et 49 % ne le sont qu'à certaines dates.

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017/2018 et 2018/2019

Selon le diplôme obtenu, la part de lycéens sans emploi aux 4 périodes diminue quand le niveau augmente. En effet, avec un BTS, ils ne sont que 16 % à ne pas être en emploi contre 26 % avec un bac pro et 41 % avec un CAP. De même, les non-diplômés ont plus de périodes sans emploi dans leur parcours que les diplômés. Les hommes sont légèrement plus en emploi aux 4 dates que les femmes. Ces dernières connaissent un peu plus de parcours mixtes (50 % contre 47% pour les hommes).

Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des 24 mois après leur sortie d'études en 2018 et 2019



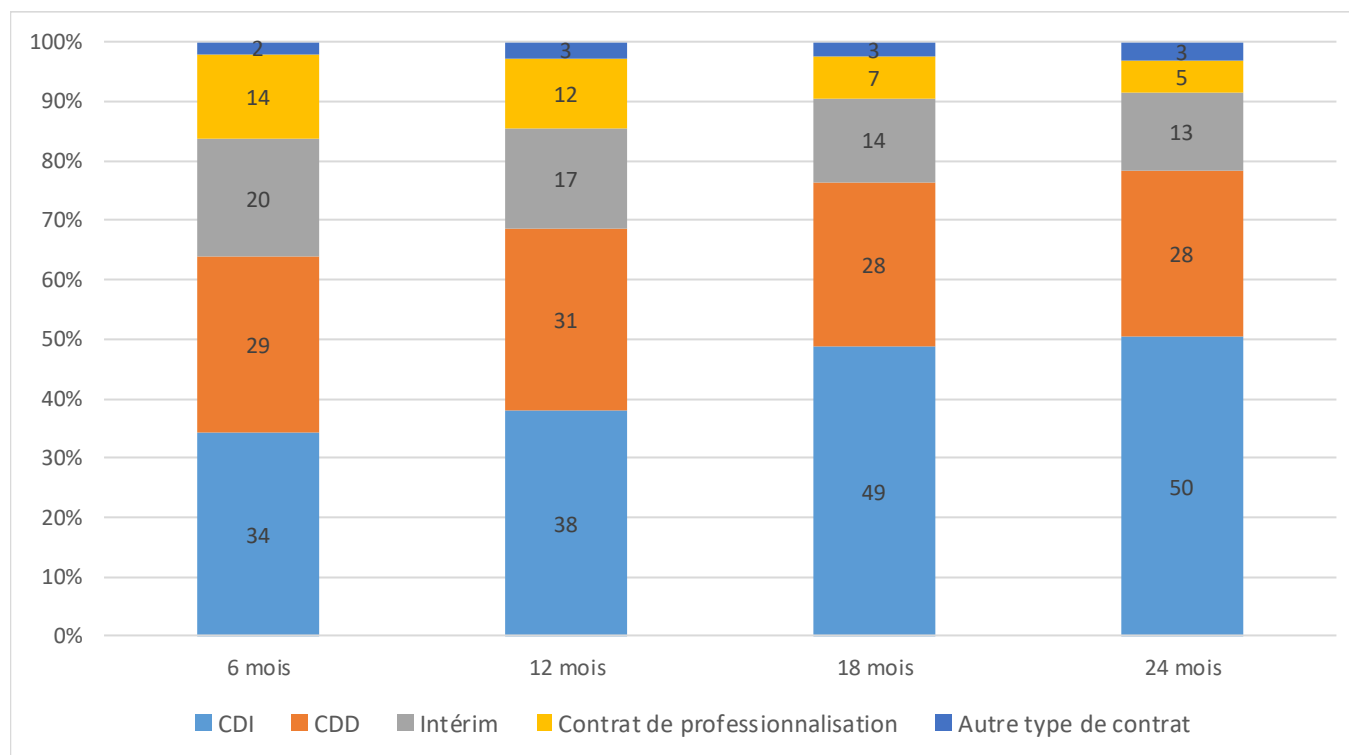
Lecture : Dans l'académie de Dijon, en CAP, 41 % des sortants ne sont pas en emploi 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie, 16 % le sont aux 4 échéances et 43 % ne le sont qu'à certaines dates.

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017/2018 et 2018/2019

• Nature de l'emploi

Environ un tiers des lycéens en emploi à 6 mois est en CDI, cette proportion augmente au fil du temps pour atteindre 50 % au bout de 24 mois. La part de CDD est stable dans le temps. La part de l'intérim et des contrats de professionnalisation diminue au fil du temps.

Nature de l'emploi 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie de formation en 2018 et 2019



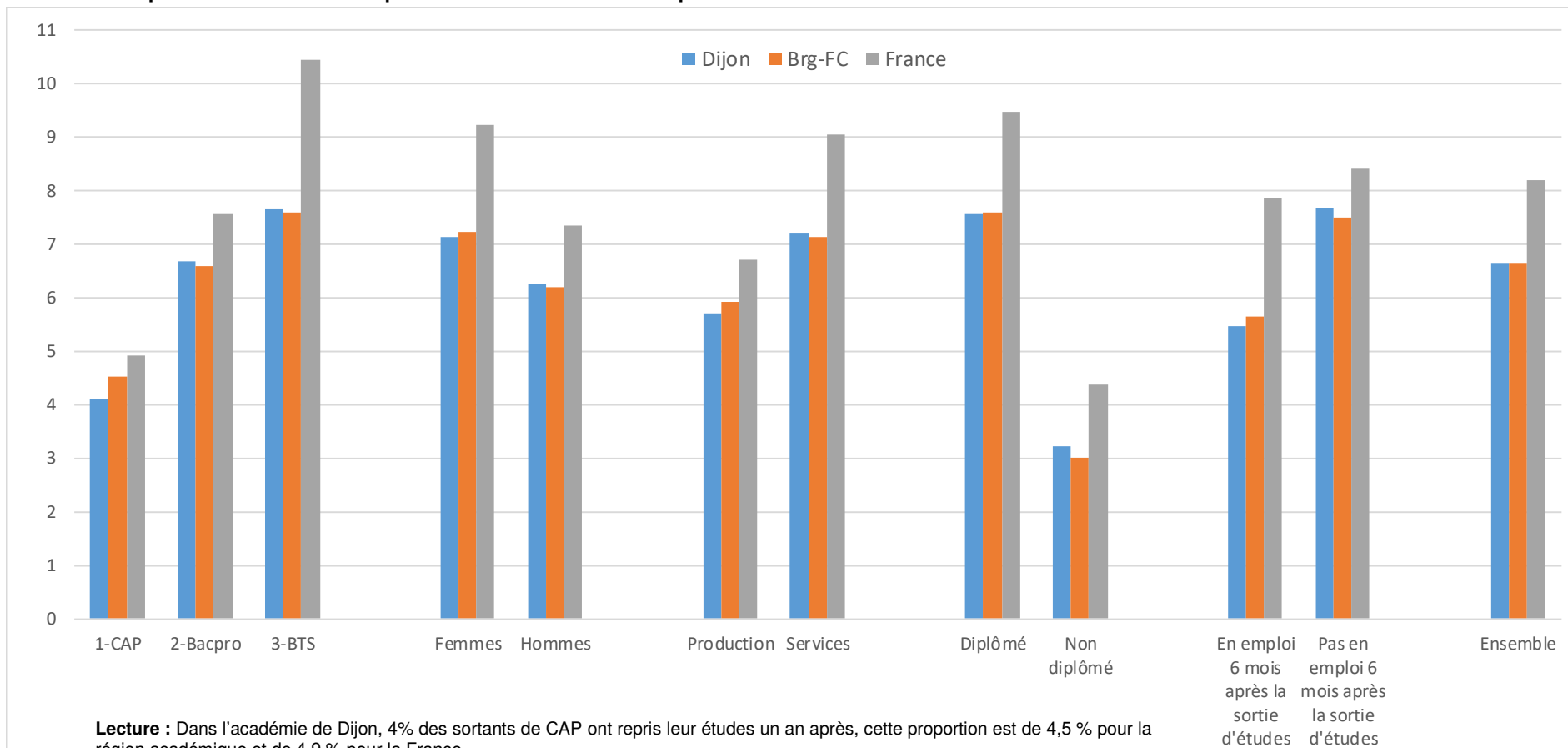
Lecture : 6 mois après leur sortie de formation, 34 % des lycéens en emploi sont en CDI, 29 % en CDD, 20 % en intérim, 14 % en contrat de professionnalisation et 2 % ont un autre type de contrat

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2017/2018 et 2018/2019

- **La reprise d'études**

La reprise d'études un an après la sortie de formation concerne une part moins importante de personnes dans l'académie de Dijon qu'en France (8,2 % contre 6,7 %). Cette proportion est plus importante chez les femmes et dans les services. Elle concerne aussi plus les diplômés que les non diplômés.

Part de la reprise d'études un an après la sortie de formation pour les sortants de 2018 et 2019



Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares InserJeunes

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- ✓ *taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;*
- ✓ *taux de poursuite d'études ;*
- ✓ *taux d'interruption en cours de formation.*

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des d'indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2019, ont été diffusés début 2021.